## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

## EFS Établissement français du sang

# Décision n° DS 2018.01 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: SSAK1830057S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry Schneider, directeur de la mission des affaires internationales, à l'effet de signer au nom du président de l'Établissement français du sang la convention de coopération avec le Centre national de transfusion sanguine de Dakar.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 janvier 2018.

Le président de l'Établissement français du sang, F. Toujas